

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

La Revue Canadienne publie un album littéraire et musical, paraissant tous les mois, par livraisons de 32 pages de matières littéraires et 4 pages de musique. Les douze livraisons de l'année contiennent la matière de 10 volumes ordinaires.

ON S'ABONNE :

À Montréal, AUX BUREAUX No. 15, RUE ST. VINCENT.

À Québec, CHEZ M. F. X. JULIEN, MAISON DE LA CORPORATION.

La Revue Canadienne

DU MONDE POLITIQUE, RELIGIEUX, LITTÉRAIRE, INDUSTRIEL, ET COMMERCIAL.

LOUIS. O. LE TOURNEUX, RÉDACTEUR EN CHEF.

Education.

Industrie.

Progrès.

PARAISANT LES MARDI ET VENDREDI

CONDITIONS D'ABONNEMENT.

Abonnement au journal hebdomadaire, par livraisons de 32 pages de matières littéraires et 4 pages de musique. Les douze livraisons de l'année contiennent la matière de 10 volumes ordinaires.

feuilleton de la Revue Canadienne.

ETUDES HISTORIQUES.

LES HASARDS DE LA SAINT-BARTHELEMY.

—1572—

(Suite.)

II. — ENNEMIS ET FRÈRES D'ARMES.

Quand les capitaines de Losse et Salaboz furent sortis, le jeu continua encore avec plus d'emportement, quoique la plupart des hordes eussent été épuisées par Jacques de Saverex, dont la veine de bonheur n'avait pas tari un instant. Plus il jouait avec indifférence, étourdi et presque assoupi par le vin qu'il versait à pleins verres dans son estomac, déjà chargé de bonne chère, plus il voyait la fortune s'obstiner à le favoriser. Il n'avait jamais rencontré une si belle chance, et il commençait à s'en fatiguer, car le plaisir d'un joueur consiste surtout dans ces alternatives de perte et de gain qui tiennent sans cesse son esprit en éveil, et qui lui font éprouver des émotions toujours nouvelles ; un joueur, condamné à gagner infailliblement, se dégoûterait bien vite du jeu. Saverex, que la bouteille rendait encore plus gai et plus bavard qu'à l'ordinaire, buvait et parlait à lui seul autant que tout le monde. Il eût volontiers laissé là les dés s'il n'avait pas eu en main l'argent de ses amis et surtout celui d'Yves de Curson qui s'était décidé, comme les autres, à jouer et à perdre sur parole.

« Compagnon, nous sommes tous de beaux joueurs ! dit Saverex, dont les yeux clignotants et larmoyants ne demandaient qu'à se fermer tout à fait ; oui, les plus galants joueurs qui soient en la chrétienté !

Nous jouons comme des enfants ! interrompit le sire de Curson, irrité de perdre avec cette persistance, et de plus en plus dominé par l'ardeur du jeu, qu'il refusait de noyer dans le vin. Quatre cents écus d'or, ce n'est pas une affaire !

—Quatre cents écus d'or ! reprit Saverex : voilà dix ans que je joue tous les jours, et je n'avais encore possédé pareille somme !

—Ca, quel est donc, s'il vous plaît, le revenu de vos domaines de Saverex ?

—Mes domaines ! s'écria Jacques de Saverex, avec un énorme éclat de rire ; je suis noble, parce que son nom honore père l'était, et qu'il n'a de son fait anobli ma mère ; mais je n'ai d'autre patrimoine que mon épée, qui m'a fait ce que je suis, à savoir enseigner dans le régiment de messire le chevalier d'Angoulême. Je n'attends nul héritage et me contente des produits de ma paye et du jeu, pourvu que le vin soit frais et abondant.

—Vraiment ! j'aurais honte et regret de vous ôter ainsi le pain de la bouche et ne jouerai pas plus longtemps avec vous.

—Oui-à, mon cousin, vous raillez. Mais, par Dieu ! je suis à cette heure plus riche que vous, et ce n'est pas moi qui joue sur parole.

—Entendez-vous dire que ma parole vaut moins qu'une épée sonnante ! reprit Yves de Curson, piqué et confus de cette allusion à l'état présent de sa bourse. Tenez, ajouta-t-il, en détachant sa chaîne d'or et en la jetant sur la nappe, voici de quoi représenter et cautionner ma dette jusqu'à demain.

—Et l'insolent regarda Jacques de Saverex, ne regardant pas comme un juif prêteur sur gage ?

—Point, monsieur, mais il me convient de jouer contre vous ce joyau qui a coûté trois mille livres.

—Je jouerai tout ce qu'il vous plaira de jouer pourvu que ce soit sur parole, et que cette chaîne demeure à votre col.

—Jouons d'abord pour cette chaîne, que vous me restituerez moyennant 300 écus d'or, si je la perds.

—Je le fais afin de ne pas vous contrarier, mais à condition que nous boirons un peu pour nous tenir en haleine.

—Buvez tout votre soûl, mon maître, et jouons jouons... Il n'est pas tard encore ?

—Dix heures et demie ! répondit un des assistants, accourus sur la table et prêt à s'endormir. Qui frappe en bas ?

—La chaîne m'appartient ! dit Saverex, sans regarder les dés qu'il avait lancés hors du cornet.

—Non pas la chaîne, mais les trois cents écus dont elle est le gage, dit tranquillement Yves de Curson. Ce ne sont là que bagatelles et enfantillages. Jouons maintenant par cinq cents écus d'or à chaque jet de dés...

—Cinq cents écus d'or ! Monsieur mon ami, l'est avis que vous avez bu plus que moi, et j'ai, que vous êtes moins sage !

—Je ne puis vous contraindre à jouer votre vin, dit amèrement le jeune homme. —Mon gain ! Me le reprochez-vous ? Parieu ! je le jouerai jusqu'à la dernière pièce.

nêtre qu'il ouvrir. Capitaine !... Non, ce n'est pas lui ! C'est une femme ! —Une femme ! s'écria Saverex, qui laissa là le jeu et courut en trébuchant vers la fenêtre. —Revenez donc monsieur de Saverex ! cria le sire de Curson avec dépit et impatience. Le merveilleux prétexte pour quitter le jeu ! —Au diable la nuit qui m'empêche de la voir ! disait Saverex en se penchant par la fenêtre avec tant d'abandon qu'il serait tombé, si on n'eût retenu par derrière. C'est une femme à cheval, avec un valet qui l'escorte.

—Que tous les diables catholiques emportent toutes les femmes ! grommelait Yves de Curson, en martelant la table avec le poing.

—Madame, que vous plaît-il de nous ? dit Saverex élevant la voix, et saluant cette dame qui regardait en haut.

—Messire, un gentilhomme de Bretagne, nommé Yves de Curson, n'est-il point avec vous ? répondit l'inconnue qui tremblait en parlant ainsi à demi-voix, et qui ordonna en même temps au valet de prendre la bride du cheval.

Jacques de Saverex n'eût pas plutôt obtenu cette réponse, que la curiosité, la galanterie et une sorte de pressentiment le poussèrent à descendre pour voir de plus près cette dame dont l'accent lui était étranger. Il se précipita dans l'escalier, en se heurtant aux murs et à la rampe, comme un aveugle, et il alla tomber, de marche en marche, sur le seuil de la porte d'entrée. Le mouvement extraordinaire qu'il venait de donner à son corps acheva de troubler son cerveau en y faisant affluer les vapeurs du vin qu'il avait bu depuis plusieurs heures : ses yeux étaient voilés, sa langue épaisse et son gosier aride ; il n'en était pas moins ému et surpris de voir dans ce vilain état devant cette femme qu'il ne connaissait pas, mais qui lui avait semblé jolies et bien faites. Malgré ce désir dont lui-même ne se rendait pas bien compte, il fut longtemps à trouver la serrure, à tourner la clef et à ouvrir la porte. Il aurait fait encore une lourde chute, après laquelle il se serait relevé avec peine, s'il n'avait trouvé tout à propos la muraille pour s'y cramponner des deux mains et pour conserver de la sorte une apparence d'équilibre.

—Ma... madame, dit-il d'une voix enrouée et inintelligible, bienheureux est celui que vous honorez de vos bonnes grâces !

—Ne pensez pas finir ainsi notre jeu ! cria Yves de Curson qui, s'imaginant que Saverex cherchait un prétexte pour se retirer avec son gain, s'était élancé à la poursuite de ce gentilhomme et l'avait saisi par le bras avec tant de force qu'il le soulevait, lorsque ses jambes vacillantes ne le soutenaient plus.

—Ah ! c'est vous, Yves ! dit la dame, qui le reconnut à la voix, et qui fit approcher le cheval de la porte.

—Oh ! la divine et ravissante figure ! S'écria Saverex, en essayant de se dégager de l'étreinte du jeune homme. Ce n'est pas une mortelle, mais quelque nymphe, quelque naïade de la Seine, quelque ange du ciel descendu sur la terre !

Cette femme était, en effet, d'une grande beauté : son visage tourné vers Yves de Curson, avait été tout à coup éclairé par la lueur des torches portées par des soldats qui sortirent du Louvre ; Jacques de Saverex, à la vue de cette douce et mélancolique figure qui ne lui apparut qu'un moment, et qui rentra dans l'ombre presque aussitôt, oublia qu'il était ivre et voulut s'avancer dans la rue ; mais le sire de Curson ne lui permit pas, et l'attirant dans le vestibule avec plus de ménagement que de violence, il le coucha doucement sur les dalles, où celui-ci s'écroula et se roula inutilement, avec de terribles jurons, sans parvenir à se remettre debout. Tandis qu'il s'épuisait en efforts pour se relever et pour revoir encore la charmante femme qu'il avait entrevue, il recueillait précieusement dans son cœur le souvenir de cette jolie tête aux traits moelleux et corrects, aux yeux bleus pleins de finesse, aux joues pâles, sillonnées de larmes, aux cheveux blonds, dont quelques boucles s'étaient échappées du scoffion de velours sous lequel les femmes emprisonnées alors la plus riche chevelure. Le scoffion, coiffé en forme de casque, surmontée d'une toque également en velours et à nœuds et à lanières d'or, n'était pas chez cette inconnue le seul indice d'une naissance et d'une condition distinguées ; car il fallait qu'elle fut d'une bonne noblesse pour être vêtue d'étoffes de soie noire à passements d'or, et pour avoir une robe à vertugale, c'est-à-dire enlitée autour des reins avec des balaines et des bourrelets de crin qui, par comparaison donnaient à la taille plus de finesse et d'élégance. Les lois somptuaires de Charles IX avaient renchéri sur toutes celles de ses prédécesseurs, et pendant son règne une bourgeoisie, même la femme d'un magistrat ou d'un procureur, ne se fut pas exposée à payer l'amende, en augmentant l'envergure de sa robe, en la bordant de velours ou de canaille d'or et d'argent, et en portant dorures à la tête, comme disait l'édit dont les défenses ne s'appliquaient pas sans doute à cette dame ou demoiselle, qui se montrait ainsi en public avec un carcan ou collier et des bracelets émailés.

—Pour Dieu ! Anne, que venez-vous faire céans ! lui dit Yves de Curson, qui s'était approché d'elle pour n'être pas entendu.

—Je viens savoir ce que vous devenez, reprit-elle timidement et pourquoi vous ne rentrez pas.

—Et que voulez-vous que je devienne ? répliqua-t-il, en ne sachant pas son dépit et son impatience.

—Ne vous fâchez pas, et dites moi plutôt si M. de Pardailhan n'est point avec vous ?

—Pardailhan ! il couche au Louvre, ne vous en a-t-il pas averti ?

—Oui, par une lettre, reprit-elle en rougissant : il me disait dans cette épître, que le roi de Navarre craignant qu'il ne fût pas assez en sûreté à son logis, car on prévoyait une émotion, du populaire, lui ordonna de passer la nuit au Louvre, avec les autres officiers de la maison et de la garde de son dit roi de Navarre.

—Alors, à quoi bon demander des nouvelles de Pardailhan ?

—C'est... c'est que je doutais de la vérité... et j'appréhendais qu'il ne restât en ville avec vous à jouer et à banqueter.

—Je ne joue pas, je ne banquette pas !... répartit le sire de Curson, qui feignit d'être irrité pour n'avoir pas l'air embarrassé. La peste soit des curieuses et des fiancées ! Où allez-vous maintenant ?

—Mais... n'est-il pas heure de retourner à son lit, surtout quand on a devant soi une traite de demi-lieu ?

—Aussi bien, qu'aviez-vous affaire de venir ? Et madame votre mère est insérée de vous laisser courir les rues...

—Elle dort et ne soupçonne rien. Je m'étais fort réjoui par avance de la venue de M. de Pardailhan, et je l'ai attendu tristement jusqu'à ce que la lettre m'eût tout espoir de le voir. Si du moins vous fussiez arrivé pour me tirer d'inquiétude ! J'étais si fort en peine, que je n'aurais pu dormir... Pais, on disait par tout le faubourg, que le peuple se remuait ; puis, de loin, la ville semblait en feu ; à cause des lanternes qui sortaient par toutes les maisons... Je suis donc allée à chercher à changer d'habit.

—Vous avez, ma mie, plus de courage, étant fille, que n'en aurait la femme d'un vieux capitaine de retrés...

—Je sors de l'hôtel de notre pauvre M. l'amiral, où j'ai su que vous soupiez ici avec des catholiques...

—Qu'importe ! je vous trouve un peu bien téméraire de vous intriguer ainsi de mes actions.

—Dix heures ont sonné à l'horloge du Palais, lorsque je passais sur le Pont-au-Change.

—Dix heures ou plutôt, je m'en soucie comme de ça, et je ne me coucherai qu'au jour levé.

—Quoi ! mon ami, vous ne m'accompagnez pas ? Allons, mettez-vous en elle devant moi...

—Non, vrai Dieu ! vous retourneriez comme vous êtes vêtue, et demain vous seriez réprimandée tout à loisir.

—Yves, mon ami, vous n'êtes pas sain d'esprit, dit mon Dieu ! Comment retournerai-je ?

—Pierre, tu es bien armé ! manda-t-il sèchement au valet qui tenait la tête du cheval.

—Une dogue, une épée et dix pistolets, monsieur, répondit le valet, qu'avait servi dans l'armée calviniste.

—Et tu en sais faire bon usage ? a-t-il dit virement, et dorénavant sois moins drole aux fantaisies d'une folle !

En prononçant ces mots avec fureur et sévérité, il tourna le dos à la jeune fille, rentra dans la maison et en ferma la porte. L'inconnue, que cette dureté de la part du sire de Curson avait profondément blessé, resta un instant indécise et stupéfiée ; et regardait la porte dans l'attente de la voir s'ouvrir, et elle croyait encore qu'elle ne partirait seule : on entendit le murmure de quelques glots étouffés ; mais la porte ne se rouvrit pas, au bout de trois minutes elle s'indigna d'avoir trop attendu, releva la tête, essaya plusieurs fois de frapper sur son visage le voile attaché à son scoffion, et tira si vivement la bride de sa nature que le valet faillit être renversé par le val qui prenait le galop. Au triple moment cheval sur le pavé, Yves de Curson eut un moment de repentir d'avoir été cruel, ingrat et égoïste : il voulut arrêter le départ de la jeune fille, qui n'avait pas d'autre tort envers lui que d'avoir interrompu son jeu, et il se propoia de la suivre, de la rejoindre, de ne pas quitter, lorsqu'il fut retenu et distrait du scoffion par une agression imprévue.

C'était Jacques de Saverex se démenant dans l'obscurité, en grondant, épi, rencontrant la jambe de sire de Curson la lâcha plus, quelque effort, quelque prière que celui-ci employât pour se délivrer de cette étreinte, semblable à l'agonie d'un noyé qui se cramponne à tout ce qu'il peut saisir. Le pas du cheval s'éloignait et n'était déjà un bruit indistinct, lorsque M. de Curson prit que son honneur était intéressé à ne pas partir. Saverex lui adressait des reproches des provoca-

tions, que la présence de témoins le forçait d'entendre et de relever, quoiqu'il dût les mettre sur le compte du vin, et les excuser dans son for intérieur.

—Mort et Passion ! cria Saverex, dont l'ivresse seule aliénait alors la bonté naturelle : monsieur le huguenot, si vous n'avez pas de caprices, tant pis pour vous, mais ne vous défendez pas d'en avoir, à votre barbe.

Quel fête y a-t-il au Louvre cette nuit ? dit un des gentilshommes qui étaient restés à la fenêtre de la salle du souper. Voyez ces porteurs de torches, ces petites troupes d'archers et d'arquebusiers de la garde du roi, le long des fossés ? N'était-ce silence, je penserais qu'on se bat quelque part.

—Monsieur de Saverex, dit avec douceur Yves de Curson, qui cherchait à calmer le ressentiment déraisonnable de ce buveur, nous reprendrons le jeu demain et jours suivants : mais il faut que je parte, ne vous déplaît-il ?

—Vous partirez après m'avoir tué, si bon vous semble, par le sang-Dieu !

—Dieu n'en garde ! Êtes-vous en démençe ? Il vous faut dormir monsieur de Saverex, et caver votre vin.

—C'est moi qui vous tuera, j'espère pour vous punir de m'avoir privé de la vue de ma dame...

—Votre dame ? répliqua hautement le sire de Curson, qui prit alors l'explication au sérieux.

—Oui, ma dame, la plus belle, la plus plaisante, la plus honorable, la plus adorée !

—Vous vous gaussez de nous, messire ! Vous ne connaissez seulement pas celle que vous nommez votre dame.

—Je la connais mieux que vous !

—La raillerie est mal saine et peut faire périr son homme. Si Pardailhan vous entendait...

—Pardailhan ? le fils naturel de Gonerin, le capitaine du régiment béarnois du roi de Navarre ?

—Vous êtes ivre, monsieur de Saverex, sinon vous seriez un maladroit et malhonnête homme !

Le bruit de cette discussion, qui dégénérait en injures et en menaces, avait attiré sur le palier de l'étage supérieur deux des convives portant de la lumière. Yves de Curson, pâle de colère prêtait l'appui de son bras à Jacques de Saverex, qui, non moins courroucé que lui, mais le visage pourpre et les paupières demi-closées, trébuchait à chaque degré et retombait de tout son poids sur la poitrine de son adversaire.

—Mille diables ! mille morts ! mille dieux ! répétait Saverex, dont la voix chevrotante était entrecoupée de hoquets.

—Compagnon ! cria de la fenêtre un gentilhomme s'adressant à un gros d'archers qui passaient à peu de distance, ce n'est pas veille de la Saint-Jean, et il n'y a point de feu de joie à la place de Grève !

—Non, c'est veille de la Saint-Barthélemy, répondit le chef de ces archers ; le roi, dit-on, s'en va faire une chasse aux flambeaux, et nous sommes dépêchés pour contempler la foule des curieux.

—Voilà certes, dit un autre gentilhomme, le premier chasse qui s'est faite contre les rats et les chats de Paris !

—Camarades, fermez la fenêtre ! dit d'une voix furte Jacques de Saverex, que le secours du sire de Curson avait ramené enfin dans la salle du souper et qui retremperait sa présence d'esprit dans de nouvelles rasades.

—As-tu pas peur que les bouteilles s'envolent ? retourna un des assistants : ce seraient plutôt les dés et les écus !

—Vous serez témoins et juges du camp, messieurs ! je provoque en duel monsieur de Curson.

En prononçant ce défi avec colère, Jacques de Saverex, qui pouvait à peine se soutenir et qui sentait ses jambes se dérober sous lui, tira son épée, qu'un témoin officieux venait de lui apporter, et se mit en posture de tenir tête à son adversaire. Celui-ci, dont le vin n'avait pu troubler la raison ni le sang-froid, refusait de prendre son épée et de s'en servir contre l'agresseur que l'ivresse empêchait d'avoir son libre arbitre : il se croisa les bras et resta immobile, vis-à-vis la lame que Saverex lui présentait presque à bout portant. Les convives murmurèrent de ce qui leur semblait lâcheté ; car ils n'étaient pas trop disposés en faveur du sire de Curson, qu'ils savaient huguenot et que le capitaine de Losse avait eu beaucoup de peine à faire admettre dans leur compagnie.

—Vive Dieu ! messire, vous n'êtes donc pas gentilhomme ! s'écria Saverex qui chancelait et s'appuyait au mur.

—Je vous prouverai demain, au jour levé, que je suis meilleur gentilhomme que vous ! reprit le sire de Curson, qui se repentait de n'avoir pas suivi la jeune femme et qui voulait sortir pour la rejoindre, s'il était possible.

—Halte-là ! compagnon, dit un gentilhomme en lui barrant le passage : vous donneriez d'abord satisfaction à celui que vous avez offensé. En garde monsieur !

—En garde, huguenot ! ajouta un autre que la vue des épées mit en humeur querelleuse.

—Courage, Saverex ! cria un troisième : Saigne, saigne ce maître parpaillot ! c'est œuvre pie !

—Par les corps du diable ! monsieur de la Huguenoterie, disait un quatrième, vous avez affaire à une redoutable épée !

—Vous n'êtes pas dans votre sens, monsieur de Saverex ! dit doucement Yves de Curson qui répugnait à se commettre avec un homme ivre et qui ne voyait d'ailleurs aucun motif de duel entre Jacques de Saverex et lui ! Bonsoir et à demain.

—Nonni, nous ne vous laisserons pas partir, dirent les témoins qui le retenaient, tant que vous n'aurez point vidé votre querelle.

—Je n'ai pas de querelle avec M. de Saverex, répondit-il impatient, mais j'en aurai, si vous y tenez fort.

—Quoi ! beau sire, répliqua Saverex lui présentant toujours la pointe de l'épée, vous niez l'injure que vous m'avez faite ? Je croyais que MM. les huguenots n'entendaient rien à mentir...

—Mentir ! interrompit le sire de Curson qui devint pâle et tremblant et qui saisit son épée qu'on lui tendait.

—En garde, mes braves ! crièrent confusément les assistants en remplissant les verres et en portant des santes à la victoire du champion catholique. Saverex, tira son mauvais sang ! taille des boutonnières à son pourpoint !

Jacques de Saverex n'était que trop bien animé à pousser son extravagant querelle aux dernières extrémités ; les cris et les encouragements de ses amis avaient achevé de l'exalter, et en ce moment, il eût juré de bonnes fois que ses griefs contre le sire de Curson devaient être lavés avec du sang ; il se persuadait que celui-ci avait tenté de lui enlever une conquête et avait même usé de violence pour le séparer de cette femme, qu'il eût été fort en peine de nommer. Yves de Curson de son côté, avait fini par se rendre compte de l'antagonisme qu'on lui opposait avec des provocations et des injures répétées ; d'ailleurs, il ne pouvait croire que Jacques de Saverex eût trouvé dans son imagination échauffée par les fumées du vin tout un conte forgé à plaisir, au sujet de son caprice pour une inconnue ; ce caprice n'avait rien d'impossible ni même d'in vraisemblable, et c'était en vain qu'il se disait que d'en faire le sujet d'un duel. M. de Curson se sentait donc autorisé à prendre vengeance d'une intrigue qu'on lui avait laissée ignorer et que trahissait la démarche de la dame, à cette heure avancée de la soirée ; l'esprit court et vite d'induction en induction, qu'il se félicitait d'avoir par sa présence mis obstacle à un rendez-vous projeté ; il s'expliqua dès lors la fureur de Saverex et il donna aussi un motif à la sienne, que les railleries insultantes des convives avaient suffisamment excitée. Mais son indignation et son ressentiment ne tinrent pas longtemps, à la vue des efforts comiques que faisait Jacques de Saverex pour garder son équilibre et pour ne pas s'endormir. Il se promit tout bas de ne point abuser de l'état peu belliqueux de son adversaire, et il se mit seulement sur la défensive.

—Messieurs, dit-il au moment où les épées se rencontrèrent, veillez à ce qu'il ne se blesse pas en tombant.

Cette plaisanterie provoqua les murmures des témoins, et un redoublement de rage chez Jacques de Saverex qui marcha sur son ennemi avec tant de vigueur et de témérité, qu'il faillit le percer de part en part en s'enfermant lui-même ; mais le sire de Curson avait vu le temps de relever l'épée qu'il voyait venir droit à sa poitrine, et le coup, ne portant que dans le haut du bras, pénétra au travers des chairs sans atteindre l'os ni l'artère : il en résulta une large déchirure d'où le sang jaillit jusqu'à la visière de Saverex qui lâcha son épée par un mouvement d'horreur et se jeta tout épouvanté dans les bras de ses amis. Aucun ne se hâta d'aller au secours du blessé qui arrêtait son sang avec sa main et qui était moins ému qu'il l'autre de sa blessure.

—Ah ! monsieur de Curson s'écria Saverex dont les romords s'étaient vaguement éveillés au milieu de son ivresse.

—Il n'en mourra pas vraiment, ce pain de huguenot ! gromela un des instigateurs de ce fatal combat.

—Vous tenez-vous pour satisfait et content, monsieur de Saverex ? demanda un autre moins acharné contre les protestants.

—Pardonnez-moi, monsieur de Curson ! dit Jacques de Saverex réunissant ses forces pour se lever et s'approcher du blessé.

—N'ayez pas de regret de ce que vous avez fait, monsieur, répondit sans amertume le gentilhomme breton : Je vous rendrai peut-être un jour la pareille, et nous serons partans quittes et bons amis.

—Votre sang coule, mon pauvre monsieur de Curson !... Je m'en vais quérir un chirurgien...

(A continuer.)

A NOS ABONNES

DES CAMPAGNES.

Le premier semestre de l'année 1847 n'a pas expiré le 1er juillet courant, nos abonnés sont avertis de vouloir bien nous en faire parvenir le montant sans tarder. La meilleure voie pour envoyer ces argents est la MALLE-POSTE. Depuis plusieurs années tous les argents envoyés par la malle nous sont parvenus régulièrement.

Nous espérons que nos abonnés des campagnes voudront bien se conformer à cet avis et nous éviter les frais de collection. Rien n'est plus facile que de mettre quelques piastres en billets dans une lettre et de l'expédier par la malle. Ceux qui nous négligent ne sont pas nos amis.



LA REVUE CANADIENNE.

MONTREAL, 16 JUILLET, 1847.

LES MESURES FINANCIERES DU CABINET.—LE TARIF DES DOUANES.—LA PROTECTION CONTRE LA LIBERTÉ DU COMMERCE.

(Suite et fin.)

L'intention du gouvernement, disait ces jours passés, l'hon. inspecteur-général, en introduisant ses mesures financières, est d'attirer à travers le Canada le grand commerce de l'ouest et d'augmenter nos revenus. Il faut que nos ministres soient bien aveuglés pour ne pas voir que ces mêmes mesures vont détourner le commerce de l'ouest et diminuer nos revenus. En effet l'expérience de l'Angleterre, des Etats-Unis et même du Canada prouve qu'en diminuant les droits des douanes, vous en augmentez les revenus. Voyez ce qui s'est passé depuis l'union. Nos lecteurs savent qu'avant cette époque, les droits d'importation étaient de 2 1/2 par cent; eh! bien, depuis 1838 à 1840, le commerce avec l'Angleterre, augmenta trois fois contre un au-dessus de celui des Etats-Unis. Il y eut également une augmentation de revenus de £14,519 sur l'importation anglaise et £4,561 sur l'importation américaine. En 1841, les droits furent portés à 5 par cent; quel fut le résultat? Les deux années suivantes, les droits sur l'importation des Etats-Unis s'élevèrent à £76,362 et de la Grande-Bretagne à £94,020; les droits augmentèrent au port de Toronto et il y eut une diminution de £41,196 18 2 dans les ports de mer!

En présence de ces faits, est-ce sage pour l'administration d'élever l'échelle des droits de 25 à 50 par cent? Le sucre par exemple, se vend 22s. 6d. les cent livres et vous établissez sur cet article de consommation générale un droit de 15s. 3d. Le coton est taxé 7 par cent; les chaussures, bottes et souliers, 50 par cent; le café plus haut encore, les fruits 40 par cent; le thé qui paie actuellement un penny par livre par Québec et 2 par les Etats-Unis, est taxé 2 1/2 par quelqu'endroit qu'il vienne. L'inspecteur-général a belle grâce à venir nous dire que s'il a augmenté les droits sur certains articles, il les a diminués sur d'autres! comme si nous ne savions pas avec combien peu de discernement les taux du tarif sont répartis, que tous les articles de consommation générale dont tout le monde a besoin sont taxés aussi haut que possible et enfin que la mesure entière n'est fondée sur aucun principe général d'économie politique, qui doit être ordinairement la base de semblables projets financiers.

Mais voyez donc jusqu'où allait l'absurdité du tarif. Le ministère proposait d'élever le droit sur le papier à imprimer de 10 à 20 par cent. Le papier du pays est déjà assez protégé puisque le papier étranger ne peut entrer en concurrence avec lui. D'ailleurs devrait-on sous un autre point de vue, élever les droits sur un article, qui sert à répandre les lumières, à instruire le peuple, à le civiliser? Heureusement que sur cet article le ministère n'a pu commander sa majorité. Les droits sur le papier demeurent à peu de chose près, les mêmes qu'auparavant.

Nous en avons assez dit pour prouver que la politique du cabinet à l'endroit du tarif n'a pas été sage. Mais en outre des mauvais résultats que nous avons déjà signalés, il en est également funestes et désastreux. Ce sont les dangers de la contrebande, la multiplicité des bureaux et des officiers de douanes et l'énormité des frais de la collection. En élevant l'échelle des droits comme on l'a fait, on offre une prime à la contrebande. C'est un fait notoire que dans différentes parties du pays et surtout dans presque tout le Canada, on fait la contrebande sur un grand pied. Le tarif va développer ce genre d'industrie et centupler les contrebandiers et les officiers et les gardes des douanes ne pourront les arrêter; car avec une étendue de front très comme à notre, la chose est impossible. Mais a-t-on réfléchi aux frais énormes qu'entraîne la multiplicité des bureaux et des officiers des douanes. En jetant un coup d'œil sur les comptes publics, on trouve que sur huit ports

de douanes les dépenses se sont montées à £1319 19 9 pour collecter £868 12 7 faisant une perte claire de £451 7 2; que sur huit autres, les dépenses ont été de £1041 0 4 pour collecter £355 15 4 les dépenses s'élevant à près de cent pour cent; sur sept autres ports, la dépense a été de £894 8 5 pour collecter £1067 1 8 ou près de 80 par cent; sur l'inq autres la dépense est de £872 10 0 pour collecter £1687 8 4, 60 par cent; sur quatre autres, la dépense a été de £401 18 8 pour collecter £1329 7 3, 30 par cent. Il suit de là que sur 32 ports de douanes £4529 17 3 ont été dépensés pour collecter £6349 4 10; sur dix autres ports £1408 15 1 pour collecter £7078 11 10 à peu près 33 1/2 par cent de dépenses. Enfin sur vingt-cinq autres ports £6305 6 9 ont été dépensés pour collecter £35198 3 0. On voit par là quelle augmentation de dépenses suit la multiplicité des bureaux de douanes, puisqu'en 1844 les frais de collection des douanes se sont montés à £16152 11 4 et en 1846 ils s'élevaient à £31044 15 5. Les libres échangeistes ont donc parfaitement raison de vouloir que les taux du tarif soient réduits afin qu'il n'y ait pas d'appât suffisant offert à la fraude. Les revenus sous un régime libéral de douanes, ne souffrent pas de la contrebande. Il n'est pas nécessaire de couvrir le pays de bureaux inutiles et dispendieux. Le pays y gagne le double.

Quant aux intentions du ministère d'augmenter nos relations avec nos voisins de l'Union Américaine et de les attirer en Canada avec leur commerce de l'ouest, les mesures proposées ne tendront pas à les réaliser. On veut tromper le peuple de la province. On lui dit une chose et on agit tout le contraire, car il est clair qu'en établissant des restrictions et des droits comme on l'a fait on arrêtera le commerce presque entièrement. Et encore s'est-on préparé à faire une concurrence aux canaux des Etats-Unis pour accaparer le commerce de l'ouest. Des économistes du pays ont prouvé par des faits, qu'on pouvait faire une concurrence redoutable au canal de l'Erie, et que si le fret par cette voie est de 25s., par la magnifique navigation du St. Laurent on pouvait l'établir à 10s. ou 15s. au plus. A-t-on fait cela? Non, et on ne le fera pas quoiqu'on l'ait plusieurs fois promis.

Maintenant, avant de finir nous allons mettre sous les yeux de nos lecteurs l'adresse adoptée unanimement par la chambre d'assemblée mercredi soir, sur la motion du procureur-général Sherwood, demandant au parlement impérial le rappel des lois de navigation. Nous ne pouvons terminer par un argument plus puissant en faveur de la liberté du commerce et contre les absurdes mesures financières que le ministère vient de faire passer et qui prouve son incapacité et son inconsistance.

Qu'une humble adresse soit présentée à sa très gracieuse Majesté, l'assurant de la loyauté constante du peuple de cette province pour sa personne et son gouvernement, et représentant que les changements récemment adoptés dans la politique commerciale de la Grande-Bretagne ont produit des embarras et des difficultés dans le commerce de cette colonie, qui à moins d'être promptement arrangés, peuvent ultérieurement être très désastreux pour l'Empire. Que cette province à contracté une dette considérable pour faire des améliorations publiques, particulièrement afin de rendre la route à la mer plus facile et moins dispendieuse, pour maintenir notre commerce avec la mère-patrie et avec les autres nations par le St. Laurent, dans l'espoir aussi d'attirer dans cette route les immenses produits de l'ouest de ce continent: Que la continuation de la protection sur les marchés anglais dont les habitants de cette province jouissaient avec tant d'avantages, aurait réalisé pleinement leurs espérances à ce sujet, mais que les changements commerciaux que le parlement impérial, dans sa sagesse a cru prudent d'adopter, nous forcent de demander des changements dans les lois de navigation concernant cette province, qui sous l'ancien ordre de chose n'étaient pas nécessaires. Que des mesures ont été adoptées par la république voisine afin d'attirer à travers leurs canaux et railroads le commerce de cette province et d'augmenter les profits et revenus du transit, qui l'an dernier se sont élevés à la somme de £700,000 et qu'il y a déjà trop de raisons de craindre qu'ils réussissent, à moins que des facilités et de plus grands avantages ne leur soient offerts par la route du St. Laurent: Que le moyen de prévenir un semblable malheur pour le pays, serait d'établir la libre navigation du fleuve St. Laurent pour toutes les nations de la terre. Que cette honorable chambre prie humblement Sa Majesté de sanctionner cette mesure et recommander au parlement impérial le rappel des lois de navigation en autant qu'elles concernent ou affectent cette colonie.

Une assemblée régulière du bureau de Santé eut lieu ce soir à 7 heures.
PRÉSENTS: M. Larocque, au fauteuil, Messrs. Peltier, Ouimet, Grenier, Speir, Damour, Dr. Bruneau, McNider, Peltier.

PROCÉDÉS DU BUREAU DE SANTÉ.

A une assemblée spéciale du Bureau de Santé tenue à l'hôtel de ville de la Cité de Montréal, samedi 10 juillet, conformément à un avis à cet effet.

PRÉSENTS:—

- Son Honneur le Maire,
- Messrs. Peltier, Beaudry,
- Grenier, Dr. Hall,
- Damour, Peltier,
- Speirs, Bruneau,
- McNider,

Les minutes de la dernière assemblée ayant été lues et M. Glackmeyer, prié d'agir comme Secrétaire pro tem.

Sur motion de M. T. Peltier, secondée par le Dr. Hall, il fut

Résolu.—1^o Que l'établissement de la quarantaine à la Grosse Ile, ne répond point à l'objet pour lequel il a été institué, en autant que, nonobstant cette quarantaine, le pays se trouve

exposé aux maladies contagieuses et même épidémiques. Témoins, les années 1832 et 1834 où malgré cet établissement, le choléra asiatique ne s'en est pas moins déclaré dans le pays où il a décimé une partie de la population, notamment dans les villes populeuses, témoin, cette année même où l'insuffisance ou le peu d'efficacité de cette quarantaine se font vivement sentir par le grand nombre d'émigrants qui meurent à bord des steamers dans leur passage de la Grosse Ile à Montréal, où sur nos quais au moment même qu'ils sont débarqués de ces steamers, et en outre par le chiffre effrayant de 1866 malades, actuellement dans les apprentis-hopitaux près du canal de Lachine et le chiffre non moins effrayant de la mortalité quotidienne parmi eux.

2^o. Que dans le moment actuel ces apprentis-hopitaux se trouvent un foyer considérable de contagion qui peut devenir épidémique et qui, vu leur proximité de la ville de Montréal et de ses faubourgs et notamment du populeux faubourg Ste. Anne et la communication journalière entre les citoyens, les émigrés et ce foyer pestilentiel met éminemment en danger la santé des citoyens de la cité de Montréal.

3^o. Qu'attendu l'émigration journalière et considérable qui a lieu dans cette ville et celle à laquelle on doit s'attendre pendant cette saison, il est d'une importance vitale pour la sûreté de la santé de la Cité de Montréal, qu'un tel foyer pestilentiel ne soit pas plus longtemps souffert dans les limites de la dite cité et surtout dans une localité aussi malsaine que celle où se trouvent ces apprentis-hopitaux.

4^o. Que l'érection de ces apprentis-hopitaux même dans une localité moins malsaine, dans les limites de la Cité peut exposer également la santé publique des citoyens de la Cité par les émanations contagieuses et épidémiques qui peuvent être apportées dans la ville et les faubourgs de différentes manières.

5^o. Que comme le pays doit s'attendre à une émigration considérable pendant plusieurs années et en partie de la même nature de celle de cette année il devient d'importance extrême que Montréal ne soit pas plus longtemps exposé à devenir et être un Lazaret où seront entassés des milliers de malades et de mourants qui mettent en danger la vie des citoyens par la nature de leur maladie contagieuse.

6^o. Que dans l'opinion de ce bureau, tant qu'un bureau d'agence de l'émigration sera établi à Montréal, cette ville sera exposée comme elle l'est à présent à devenir la victime de maladies contagieuses et même épidémiques, causées par l'émigration.

7^o. Que cette agence devrait être transportée dans quelque site insulaire et assez loin de cette ville pour qu'elle ne soit pas exposée à telle contagion et épidémie et dans un site où les steamers venant de la Grosse-Ile ou de Québec pourraient facilement aborder et débarquer les émigrants et où ces derniers pourraient être embarqués pour le lieu de leur destination sans toucher à Montréal à moins que cette dernière ville ne fut le lieu de leur destination.

8^o. Qu'une humble requête de la part de ce bureau, basée sur les précédentes résolutions, soit présentée sans délai aux trois branches de la législature.

Sur motion de M. Peltier, secondée par M. MacNider:

Résolu.—Que le conseil de la cité de Montréal soit requis de passer un règlement pour empêcher la communication avec la cité d'avec les émigrés une fois admis dans les apprentis-hopitaux, érigés près du canal Lachine, avant d'avoir obtenu d'abord un passe ou permis de l'agent des émigrés ou d'aucun des médecins qui soignent dans ces apprentis-hopitaux et de plus pour empêcher les citoyens (les médecins exceptés) d'aller à ces apprentis-hopitaux sans un permis du Maire.

Et le bureau s'ajourna.

Lundi, 12 juillet, 1847.

Une assemblée régulière du bureau de Santé eut lieu ce soir à 7 heures.

PRÉSENTS: M. Larocque, au fauteuil, Messrs. Peltier, Ouimet, Grenier, Speir, Damour, Dr. Bruneau, McNider, Peltier.

Les minutes de la dernière assemblée ayant été lues, Mr. Glackmeyer agissant de nouveau comme Secrétaire pro tem.

Une requête à être présentée aux trois branches de la Législature, dont suit la teneur fut lue, basée sur les résolutions adoptées à la dernière assemblée et fut approuvée à l'unanimité.

La Requête du Bureau de Santé pour la cité de Montréal.

EXPOSE HUMBLEMENT,

Que la station de la quarantaine à la Grosse Ile ne répond pas à tous les besoins pour lesquels elle a été établie, et que nonobstant l'existence de cet établissement, cette province est aujourd'hui exposée à des maladies contagieuses et même épidémiques.

Que quoique la station de la quarantaine existât à la Grosse Ile pendant les années 1832 et 1834, le choléra asiatique n'en dévastât pas moins la population.

Que les nombreux décès des malades parmi les émigrés durant leur transport de la Grosse Ile à Montréal, et sur les quais de cette ville populeuse, le chiffre effrayant de mil huit cent soixante-six êtres humains encombrant les hopitaux et apprentis, près du Canal Lachine, et le chiffre non moins effrayant de ceux que la mort enlève journellement, sont des preuves évidentes de l'inefficacité, ou du moins de l'insuffisance de l'établissement de la Grosse Ile.

Que ces apprentis et hopitaux sont un foyer très dangereux de contagion qui peut devenir épidémique. Il y a toute raison de craindre que

leur proximité de la ville de Montréal, et particulièrement de la nombreuse population du faubourg Ste. Anne, et que les communications journalières des citoyens, presque inévitables, avec ces localités infectées, mettent en grand danger la santé des citoyens de Montréal.

Que le grand nombre d'émigrés qui arrivent journellement en cette ville, et qu'il est presque certain qu'un plus grand nombre continuera à débarquer sur nos quais, pendant cette saison demandent l'adoption de mesures immédiates et judicieuses, afin de protéger la santé des citoyens de cette cité, et rendent indispensablement nécessaire d'éloigner des environs d'une ville populeuse une source si dangereuse de maladie pestilentielle, telle que les apprentis et hopitaux, dont la localité actuelle est si fatale à un grand nombre de malades, et extrêmement dangereuse à ceux même qui sont en santé.

Que l'existence de tels hopitaux et apprentis, même dans les environs les plus salubres de la cité de Montréal, peut exposer la santé des citoyens par les émanations contagieuses et épidémiques qui peuvent être apportées dans la ville et les faubourgs de différentes manières.

Que vos suppliants ayant raison de craindre que cette province soit sur le point d'être surchargé d'émigrés malades et pauvres pendant plusieurs années, croient de leur devoir de soumettre à Votre Excellence qu'il est d'une importance extrême que la ville ne soit pas plus longtemps exposée à devenir un Lazaret où seront entassés des milliers de malades et de mourants qui mettent en danger la vie des citoyens par la nature de leur maladie contagieuse.

Et vos suppliants vous représentent respectueusement que tant que la cité de Montréal continuera d'être le siège d'une agence d'émigration, les citoyens seront exposés comme ils le sont à présent à devenir les victimes de maladies contagieuses et épidémiques, résultat inévitable de la présente manière de transporter de si grands nombres de créatures faibles et épuisées.

Et vos suppliants soumettent respectueusement à Votre Excellence, que dans la vue de préserver la santé des citoyens de Montréal et d'améliorer le sort des émigrés, ils suggèrent à Votre Excellence comme un des meilleurs moyens d'atteindre cet objet important, que le bureau de l'agence de l'émigration, maintenant établie à Montréal, soit éloigné à un point plus insulaire, où une profondeur suffisante d'eau permettrait aux bateaux à vapeur qui transportent les émigrés d'approcher la terre.

Que le site qui doit être ainsi choisi devrait être absolument au bas de la ville de Montréal et en être suffisamment éloigné pour la protéger contre la peste et les maladies. Et que les émigrés pourraient partir de ce lieu pour leur destination sans arrêter dans cette cité à moins que cette dernière ne soit le lieu de leur destination.

Pourquoi vos suppliants prient humblement qu'il plaise à Votre Excellence de prendre en sa sérieuse considération cette requête et d'adopter telles mesures qui dans sa sagesse lui paraîtront plus utiles à l'important objet de cette requête.

Sur motion de M. Ouimet, secondée par M. McNider:

Résolu.—Que la dite requête soit signée et transmise au nom du bureau de Santé aux trois branches de la Législature par A. Larocque, éc. junior, président cette assemblée.

Sur motion de M. Peltier, secondée par M. Ouimet:

Résolu.—Que la lettre de M. Brown contenant sa résignation comme secrétaire honoraire de ce bureau, datée le 9 juillet courant, et reçue le même jour soit lue.

Résolu.—Que les remerciements de ce bureau soient transmis à M. Brown pour ses précieux services durant le temps qu'il a agi comme tel secrétaire honoraire, et aussi l'expression de regret de ce bureau d'être ainsi privé de services aussi importants.

Sur motion de M. T. Peltier, secondée par M. Spiers.

Résolu.—Qu'attendu la résignation de M. T. S. Brown comme Secrétaire honoraire de ce bureau, Joseph Pierre Plamondon, écuyer, Avocat, de Montréal, soit nommé comme Secrétaire de ce bureau.

Sur motion de M. T. Peltier, secondée par M. Spiers.

Résolu.—Que vu que ce bureau n'a aucun fond pécuniaire à sa disposition et que néanmoins il n'est que juste que le secrétaire de ce bureau soit rémunéré pour ses services, la Corporation de Montréal, de qui ce bureau tient ses pouvoirs, soit prié de fixer, établir et payer ce qu'elle croira juste et raisonnable, comme rémunération au dit secrétaire, et que cette résolution soit transmise au Conseil de la Cité de Montréal par son Honneur le Maire.

Ordonné, Que le Dr. Peltier, Dr. Bruneau, Dr. Hall et M. Spiers, soient députés pour visiter les apprentis-hopitaux le plus tôt possible et pour faire rapport à la prochaine séance du bureau.

Le bureau s'ajourna.

Mercredi, 14 juillet, 1847.

Une assemblée régulière du Bureau de Santé eut lieu mercredi soir à 7 heures.

PRÉSENTS: M. Glennon au fauteuil. Messrs. T. Peltier, Spiers, Dr. Hall, McNider, Bruneau, Damour,

Les minutes de la dernière assemblée ayant été lues, M. Plamondon, conformément à sa nomination, agit comme secrétaire.

Le comité nommé à la dernière assemblée, chargé de visiter les apprentis-hopitaux fait rapport comme suit:

Les messieurs députés pour examiner et faire rapport de l'état présent des apprentis-hopitaux ayant rempli la charge qui leur avaient été as-

signés les trouvèrent dans un état plus propre qu'ils ont été jusqu'ici, mais demandant encore une grande attention sur ce point. Ils rapporèrent que les émigrés dénués et malades ont généralement besoin de médecins et de gardes-malades; il n'y a que quatre médecins pour soigner un si grand nombre de malades, nombre qui paraît plutôt augmenter que diminuer.

M. Guénier adresse une lettre à ce bureau, dans laquelle était contenue une autre lettre signée par Wm. Grantham et divers autres se plaignant d'une maison faisant l'encoignure des rues Mignonne et des Allemands, dans laquelle se trouvait 7 à 8 émigrants, qu'ils croyaient, venir des apprentis-hopitaux, et dans laquelle était attendu 20 à 30 émigrants.

Ordonné, que le Capt. Wily, visite immédiatement la dite maison, et fasse aussitôt possible rapport aux membres du quartier où se trouve la dite maison.

Sur motion de M. T. Peltier, secondée par Dr. Bruneau, il fut

Résolu.—Qu'à l'avenir les procédés de ce bureau soient publiés dans les journaux de la ville, pourvu que cette publication soit faite gratis.

Sur motion de M. T. Peltier, secondée par Dr. Hall, il fut:

Résolu.—Que la Corporation de la cité de Montréal soit requise de mettre à la disposition de ce bureau la somme de £250 courant, pour être employée aux besoins sanitaires de cette ville que la présence des émigrés malades rend nécessaires.

Le Bureau s'ajourna.

Par ordre,

J. P. PLAMONDON, Sec. B. S.

LA SESSION PARLEMENTAIRE.

Lundi dernier, M. Laterrrière proposa qu'une adresse fut présentée à Son Excellence le prince, de proroger le parlement aussi promptement que possible. L'hon. monsieur fit remarquer, à l'appui de sa motion, l'état sanitaire de la ville, et la chaleur intense qui empêche les membres de se livrer aux travaux ardues qui requièrent leur position et leurs devoirs. Cette proposition fut rejetée par une majorité de 22 contre 15.

Le même jour, le Comité des Privilèges et élections fit rapport, sur la pétition de L. Guillet, éc., que son siège n'avait pas été vacant, en conséquence du changement survenu dans les devoirs de son emploi, comme agent pour la vente des biens des Jésuites. La chambre concourut dans le rapport, et sur motion de M. Viger, elle ordonna que le rapport soit imprimé. M. Bertrand a obtenu la permission de s'absenter jusqu'au 1er août.

Sur motion de M. le procureur-général Sherwood, la chambre se forma en comité et adopta une résolution accordant £3,613 8 0 pour payer la balance due aux aux réclamants des pertes essayées pendant l'insurrection dans le Haut-Canada.

M. LaFontaine s'opposa à cette mesure parce qu'il regardait comme une injustice d'accorder le paiement de ces réclamations dans une partie de la province, en les refusant dans l'autre. Plusieurs autres membres parlèrent dans le même sens mais inutilement.

M. Daly mit devant la chambre le rapport des commissaires pour les travaux publics.

M. Baldwin s'est informé si le ministère avait l'intention de prendre quelque moyen pour acquitter les réclamations des personnes qui ont été employées en vertu des ci-dessus conseils municipaux du Bas-Canada. M. Badgley a répondu que le nouveau bill des municipalités pourvoyait à cet objet.

M. Cauchon demanda si le ministère avait dessein de vendre les biens des Jésuites, si M. DeBléury était nommé Juge de circuit pour le district de Montréal, si cette place lui avait été offerte, ou si elle lui était promise? M. Daly a répondu, négativement, à ces deux questions.

Mercredi soir un débat intéressant a eu lieu sur une motion de M. Cameron de Lanark concernant l'émigration. Cette motion tendait à faire adopter des mesures pour secourir les émigrés, en leur accordant à crédit des étendues de terres dans le district de l'Ontawa, etc. M. LaFontaine s'opposa avec beaucoup de raison à l'adoption de l'adresse à ce sujet, qui serait à son avis une invitation à une émigration plus considérable une autre année. L'état de chose actuel, a dit ce monsieur, est la faute du ministère actuel. Il savait ce qui devait arriver, il devait être préparé.

Le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse a mieux fait que le nôtre. Il a fait de bonne heure, des représentations au gouvernement impérial; il a déclaré que le pays était trop pauvre pour nourrir un surcroît d'indiens comme celui que promettait l'émigration de 1847. Le gouvernement impérial a écouté ces représentations, et pas un émigré n'a mis le pied dans la Nouvelle-Ecosse. La même chose aurait eu lieu pour le Canada, si notre gouvernement avait eu la même prévoyance que celui de la Nouvelle-Ecosse. Mais, non, notre administration qui aurait dû prévoir ce qui est arrivé, ge nous voyons aujourd'hui, n'a rien fait pour prévenir le mal. On ferme aux émigrés l'entrée des Etats-Unis. La presque totalité de ces malheureux va rester à Montréal; ils sont à moitié morts; ils ne peuvent travailler, et lors même qu'ils seraient en santé, il n'ont ni industrie, ni métiers, ni talents, ils sont incapables de cultiver la terre, il faudra donc que les citoyens se cotisent pour donner du pain à ces infortunés. Montréal aura donc l'hiver prochain, outre ses pauvres ordinaires, plusieurs milliers de ces émigrés auxquels ils faudra procurer les premières nécessités de la vie? Et ce sera pire en 1848. Lord John Russell est d'avis qu'il faut laisser subsister le système d'émigration volontaire que nous avons maintenant. Ce système sera-t-il profitable au pays? Il faut nécessairement que l'administration provinciale

A L'ENSEIGNE DU CASTOR.



No. 122, RUE ST. PAUL. No. 122, RUE ST. PAUL.

Hardes Faites, Marchandises Seches, &c.

MR. LOUIS PLAMONDON

A L'HONNEUR de présenter au public qui vient d'ouvrir à l'endroit indiqué un vaste Magasin de Marchandises Seches et d'Habillements tout faits.

DEPARTEMENTS DES HARDES FAITES.

Table with columns for item names and quantities. Includes items like '500 Surtouts, Frocks, de drap noir et couleurs', '200 Gilets Do.', etc.

HABILLEMENTS FAITS SUR MESURES.

Table with columns for item names and quantities. Includes items like 'Habit de Drap superfin, (Dress Coat) pour Monsieur de', 'Do. Dor Frock Do.', etc.

M. LOUIS PLAMONDON ayant à son service des Tailleurs habiles sera toujours au courant des modes nouvelles, etc.

25 POUR 100 DE MARCHANDISES SECHES QUE PARTOUT AILLEURS.

POINT DE SECOND PRIX.

203. MARCHANDISES NOUVELLES. 203. RUE NOTRE-DAME. (Partie Ouest.)

Premiere Importation de la Saison.

J. B. BROWN, annonce respectueusement aux Dames de Montréal, qu'il vient de recevoir, (par la voie de New-York et du Lac Champlain) un assortiment de MARCHANDISES D'ETE d'un choix le plus nouveau et le plus à la mode, de

MARCHANDISES DE PARIS, CONSISTANT EN MOUSSELINE DE LAINE française, MOUSSELINE, HAREGES, CHALES du Barège de Satin rayé, COLLETS en Mousseline brodée, CHEMISSETTES, RUBANS pour Chapeaux, GANTS de la meilleure manufacture de Paris, FLEURS Artificielles d'une grande variété, DENTELLES, FRANÇAISES, BOUTONS, etc. etc.

5,000 PIECES DE TAPISSERIES, de toutes couleurs et d'une grande variété de patrons. A vendre à bon marché au No. 122, Coin des Rues St. Paul et St. Gabriel.—7 mai. Ls. PLAMONDON.

166. TAPIS A L'HUILE. 166. RUE CRAIG. GRANDE VARIETE DE PATRONS ET DE COULEURS.

A VENDRE PAR M. A. BARRON, au No. 163, Rue Craig, près du MARCHÉ A FOIN, 4000 verges de Tapis FLEURIS A HUILE, de patrons magnifiques et variés pour Salons, Passages et Chambres.

ANCIEN CHAPEAUX de LONDRES. MAISON de Chapellerie DE LONDRES. Une porte au Nord de la Place d'Armes, Rue Notre-Dame.

REÇU par les derniers arrivages d'Automne, par le Great Britain et le Lady Senton attendu de jour en jour par le Great Britain et le John Bull un magnifique assortiment de CHAPEAUX DE SOIE, SATIN, VELOURS ET DE CASTOR, à vendre par le Soussigné à ses bas prix ordinaires, à l'ancien établissement de Chapellerie de Londres, une porte au nord de la Place d'Armes, rue Notre-Dame.

A. & T. LESPERANCE, RUE ST. PAUL, NO. 78 & 82. PLACE JACQUES CARTIER. NO. 78 & 82.

VIENNENT de recevoir une partie de leurs MARCHANDISES DU PRINTEMPS, consistant en Draps fins et superfins, Casimirs, Soieries, Rubans, Toiles, Lainages et Catonades en grandes variétés.

CHAPEAUX FRANÇAIS et ANGLAIS des goûts les plus récents. Ils ont toujours en main une collection de HARDES FAITES de toutes espèces, par les meilleurs tailleurs et de matériaux garantis.

MAGASIN DES CHAPEAUX DE LONDRES. HENDERSON, FRERE & CIE. VIENNENT de faire débarquer du steamer de ce matin, un assortiment complet de CHAPEAUX DE PARIS à la dernière mode, venus par la voie de Liverpool par le Charles Jones maintenant à Québec.—24 mai.

BAINS DE MONTREAL, No. 50, Rue Craig. Seront maintenant ouverts tous les jours au public, depuis 5 heures A. M. à 10 heures P. M.—Chaque Bain TRENTE SOUS. Montréal, 30 Avril, 1847. GEO. GARTH.

JARDIN BOTANIQUE DE GUILBAULT.

Rue Côté, derrière la banque de Montréal.

M. GUILBAULT, à l'honneur d'annoncer aux amateurs de Belle plante qu'il vient d'arriver d'une excursion dans le sud et qu'il a rapporté avec lui une quantité de plantes les plus rares, ce qui avec la collection qu'il possédait et ce qu'il reçoit en ce moment d'Europe, forme la collection, la plus étendue, qui ait été offerte en Canada.

ARRANGEMENTS POUR 1847.

LE RICHELIEU, CAPITAINE J. F. SINCENNES.

VIENNA, pendant la saison, DEUX VOYAGES par semaine réguliers entre CHAMBLY et MONTREAL, touchant aux places suivantes sur sa route, savoir:

PLACES DE DÉPARTS. DE MONTREAL, Tous les mardis et Vendredis, à 4 heures P. M., Touchera à Verchères, à 6 heures P. M.

DE CHAMBLY, Tous les lundis et Jeudis à 6 heures A. M., Touchera à St. Mathias, à 6 1/2 hrs " Belail, 7 " " St. Charles, 8 " " St. Denis, 9 " " St. Ours, 10 " " Sorel, 11 " " Verchères, 2 hrs. P. M. Chamblly, 6 " "

Pour fret et Passage, s'adresser au Capitaine, à bord.

AGENTS: Sorel, J. MONDOR, St. Charles, J. L. HEBERT, Chamblly, J. O. BUNKER. 18 mai.

BANQUE D'EPARGNES DE LA CITE ET DISTRICT DE MONTREAL.

PATRON: Mongr. l'Evêque Catholique de Montréal. Bureau des Directeurs,

W. Workman, Président. Francis Hincks, A. LaRoque, V. Président. H. Mulholland, John E. Mills, L. H. Holton, Jacob DeWitt, John Tully, Joseph Bourrel, Damase Masson, P. Beaubien, Joseph Grenier, T. Drummond, Nelson Davis, Judah.

AVIS est par les présentes donné que cette institution paiera CINQ PER CENT sur tous les Dépôts. Les Dépôts sont reçus tous les jours de dix à trois heures et de six à huit heures dans les soirées des samedis et lundis (les fêtes exceptées). Les applications pour autres affaires requérant l'attention du Bureau doivent être envoyées les Jours ou Vendredis, où que le Bureau des Directeurs se réunissent régulièrement tous les samedis. Cependant, si les circonstances l'exigent, on pourra s'occuper des demandes ou applications qui seraient faites, aucun autre jour dans la semaine. Le Président et le vice Président étant tous les jours présents au Bureau de la Banque.

JOHN COLLINS, Secrétaire et Trésorier. Bureau de la Banque d'Épargne de la Cité et du District, N° 46 grande rue St. Jacques, à côté de l'Ottawa Hôtel. Montréal, 7 mai, 1847.

EXTRAIT. MONTANT dû aux dépositaires le 31 mars 1847, \$29330 3 9

Montant déposé ce mois, £8903 6 0 do retiré de 3214 10 8

Augmentation depuis le 31 mars, £5688 15 4 Ci. Balance du aux dépositaires ce jour, £33038 19 1 Par ordre du Bureau, JOHN COLLINS, Caissier.

Bureau de la Banque d'Épargne de la Cité et du District, no. 46, Grande rue St. Jacques, près de l'Ottawa Hôtel. 7 mai.

IMPRIMERIE de la REVUE CANADIENNE. On exécute à ce bureau toutes sortes d'ouvrages, aussi le plus court délai, à des prix réduits. Au désir des abonnés, les impressions sont faites en Encre verte, leurs, en Or et en Bronze.

ETABLISSEMENT CANADIEN DE FERRONNERIE, ENSEIGNE de la CHARRUE DOREE. No. 91,

Côté des rues St. Paul et St. Denis MAISON DE M. FLÉURY ET JEAN. Le Soussigné a reçu par les derniers arrivages un assortiment complet et général de toute espèce d'articles, en fait de ferronnerie, quincaillerie etc., etc.

Huiles, Vitres, Peintures, etc., etc., auquel il invite l'attention des marchands de la campagne, de ses amis et du public en général. 18 juin, 1847. JANVIER H. TERROUX.

BIJOUTERIE NOUVELLE. No 80, RUE ST. PAUL, L. P. BOIVIN, No 80, RUE ST. PAUL.

VIS A VIS LA PLACE JACQUES CARTIER. A L'HONNEUR d'informer ses amis et le public qu'il vient de recevoir par les arrivages du printemps un assortiment considérable d'articles de BIJOUTERIE NOUVELLE et du dernier goût parmi lesquels sont les suivants:

MONTRES ET HORLOGERIE. Montres de dames émaillées en or, couvertes. Do do do double boîte. Montres de messieurs en or couvertes et double boîte, Lever et Lepine. Montres d'argent levier à ancre, échappement à cylindre et vertical. Horloges de fantaisie montées sur porcelaine et en or avec vases et fleurs. Meilleures Horloges anglaises à ressort et Horloges pour bureaux. Horloges à ressorts américaines et de Bureaux. Horloges américaines de huit jours et de 24 heures.

PENDANTS OU BOUCLES D'OREILLES DU DERNIER GOUT, EPINGLETTES, EPINGLES, BAGUES DE PIERRES PRECIEUSES, BIJOUTERIE.

Épingles pour messieurs, Loquets, Cœurs et Croix en or. Ornaments de cou, Chaînes d'or, Chaînes-Gardes, Cachets pour montres, Chaînes d'acier, en sautoir dites, à Braguette, Rubans à la Louis-Philippe avec ornements en or et en acier, Chaînes et Clefs à Montres, d'argent et d'or anglaises et françaises, Boutons d'or et émaillés pour chemises, Anneaux de mariage et tous autres articles de bijouterie importés. Colliers de jais, Lunettes en or ou en argent et en argent platé, Lorgnette simple et double montées en or ou en or platé, en Cuilliers et Fourchettes d'argent toutes faites ou faites sur commande, Huilliers platés, Porte-Carafes, Couverts de plats et toutes espèces d'articles de table. Chandeliers, Cabarets, Mouchettes et Coupes d'argent et platés, Gobelets pour enfants, Cuilliers et Fourchettes platées en argent d'Allemagne, Coutaux et Fourchettes d'acier, Couteaux à manches blancs d'ivoire, à la douzaine, dito à manche d'écaillé ou de bois, Canifs et Ciseaux, Rasoirs de la meilleure qualité, straps à Rasoirs, Savon et Brosse à barbe. Fusils de chasse à un et deux coups, Pistols à cylindre, etc. etc. Flaques à poudre, ceintures à plomb et une variété de caps à percussion.

UN GRAND ASSORTIMENT D'OBJETS D'ART ET DE FANTAISIE, LADIES COMPANIONS.

Écritoires, Boîtes à ouvrages pour dames, boîtes de toilette pour messieurs, boîtes à montures d'écaillés, boîtes et secrétaires de bois rose, Thermomètres, Pots pour l'eau chaude couverts, Compas de poches, etc. etc.

UNE GRANDE VARIÉTÉ DE PARFUMERIES FRANÇAISES, PANIERS FRANÇAIS ET AMÉRICAINS, Etc., Etc. Montréal, 8 juin, 1847.

A GRAND MARCHÉ! SONT OFFERTES EN VENTE AU-DESSOUS DU PRIX COURANT TOUTES LES MARCHANDISES SECHES

Dans le magasin ci-devant occupé par MR. A. HAMILTON, No. 143, rue Notre-Dame. Wm. MALSBURG. 14 mai, 1847.

MARCHANDISES NOUVELLES. Arrivages du Printemps

Le Soussigné reçoit par les Vaisseaux Mahairé, Calédonia, Albion, Erromanga, Britannia, Cœur de Lion, Jane, Aquas Marina, John Bull, Flora Mar, Great Britain, Montezuma, Cambria et Ottawa, un assortiment Général en Soieries, Cotonnages, Lainages, Toiles, etc., &c.

JEAN BRUNEAU, (No. 140 Rue Notre Dame, No. 7 Rue St. Joseph. Montréal 17 Mai 1847.

AUX ENTREPRENEURS. Les Personnes qui voudront entreprendre la construction d'un MOULIN à FARINE, dans la paroisse de St-Césaire, Seigneurie DeBarzach, voudront bien s'adresser pour prendre des arrangements au bureau Seigneurial. 21 mai. E. S. DE ROTTERMUND.

30 PAIRS à vendre dans le Steamboat RICHELIEU. S'adresser à A. & L. St. LOIS. 20 mai.

SALLE DE CONCERT ET DE PANORAMA. PLACE JACQUES CARTIER.

Le Public est respectueusement informé, que le nouvel établissement susdit sera ouvert pour sa réception, MERCREDI SOIR, 2 JUIN 1847, où l'on représentera le spectacle d'un BEAU PANORAMA MOUVANT, représentant la ville de Moscou, au temps de son invasion par Napoléon et sa Grande Armée en 1812. Outre cela, on introduira le spectacle d'un CAROUSEL SPLENDIDE, aussi un GRAND COSMORAMA, dans une chambre spacieuse qui sera éclairée une heure avant le levée du rideau dans la salle.

Prix d'admission—Premier Cercle, 2s. 6d. Cercle de famille, 1s. 3d., enfants au-dessous de 10 ans, moitié prix. Les portes s'ouvriront à 7 heures, et le spectacle commencera à 8 heures.

N.-B. Comme le propriétaire a intention de donner une suite de spectacles variés et amusants, durant les mois de l'été seulement—Des chanteurs, lecteurs, et autres personnes possédant des talents publics reconnus—recevront un encouragement libéral, en s'adressant à P. L. ZIANCEK, Propriétaire. 28 mai.

J. P. Leprohon, Avocat, A ETABLIE SON BUREAU, RUE ST VINCENT, No. 8.—Octobre

DR. MACDONNELL, A Déménagé de la rue Craig, Au No. 53 Grande Rue Saint Jacques.

LACOSTE & MORIN, Notaires, Coin des Rues Ste. Thérèse et St. Gabriel.

HOTEL DES SOURCES DE VARENNES. LES PROPRIETAIRES des Sources de Varennes ont l'honneur d'annoncer à leurs amis et au public qu'ils viennent d'ouvrir leur Hôtel pour recevoir les visiteurs durant la belle saison. Vu le patronage qu'on leur a donné l'an dernier, ils ont pu faire

DE GRANDES AMELIORATIONS à la maison et dépendances. Ils se flattent que leurs efforts pour rendre le séjour aux EAUX agréable aux visiteurs seront récompensés, et que ceux qui les honoreront de leur visite seront satisfaits. Leur charges seront raisonnables, c'est-à-dire \$1 par jour; \$6 par semaine. La table sera fournie avec tout ce que les marchés de Montréal pourront offrir de mieux. Quant aux bienfaits que les invalides et les malades peuvent retirer de l'usage des eaux, ils sont assez connus qu'il est inutile d'en parler. Varennes, 1er juin, 1847.

BEAUBRY & FRERE. No. 124, RUE NOTRE-DAME, (VIS-A-VIS L'ÉGLISE ANGLAISE.)

INFORMENT respectueusement leurs nombreuses pratiques et le public en général, qu'ils viennent de recevoir leur assortiment général de marchandises du printemps, parmi lesquelles se trouvent le meilleur choix de CHAPEAUX DE PAILLE ET DE FANTAISIE, pour Dames, qui ne laissent rien à désirer de mieux, avec belles fleurs françaises de tous genres, gants à la française, patrons de Robe d'une étoffe et gout nouveau, Châles cashmere et satin, étoffe à pantalon et veste, etc.—Aussi, BOUTONS A VESTE AVEC GASTO ET FEUILLE D'ERABLE. Montréal, 23 mai 1847.

IMPORTATION DU PRINTEMPS MARCHANDISES NOUVELLES. M. ALEXANDER SIMPSON, ANNONCE respectueusement aux dames et au public de Montréal, l'arrivée par l'Erromanga, de partie d'un dos plus beaux et des plus considérables assortiments de CHALES qui ait jamais été importé en cette Province, dont le plus grand nombre sera offert au prix des manufacturiers.

—Aussi— Une grande variété d'étoffes fashionables pour HABILLEMENTS DE DAMES. 500 Collets et Chemisettes du plus beau travail à l'aiguille, des plus nouveaux patrons A MOITIE PRIX. Chapeaux, Rubans, Fleurs, Gants, Bas, Dentelles etc. etc., TOUT NOUVEAUX. Les marchands sont invités à examiner différents lots de Châles, quo pour le genre et le bon marché se rencontreront rarement sur ces marchés. Les modistes peuvent s'approvisionner de petites quantités de toutes espèces de marchandises aux prix en gros. UN SEUL PRIX DEMANDE. No. 175, rue Notre-Dame, l'Ancien Banque d'Épargne. 1er juin 1847.